



Procès-Verbal Conseil municipal
Séance du 27 mars 2025 à 21h30
Convocation du 20 mars 2025

Membres présents : MME Corinne CARDONA ; MME Anne-Laure MATHIAS ; M. François JOLLY ; MME Stella BOUDOYAN ; M. Éric FUGER ; MME Evelyne RIOU ; MME Marie-Martine ZIMBOULAS ; M. Jacques-Olivier VIAL ; MME Julie LOUSTEAU ; M. Alexandre LOMBARD.

Membres excusés : M. Jean-Bernard MICHEL (Pouvoir donné à MME Anne-Laure MATHIAS) ; M. Philippe COUTEAU (Pouvoir donné à M. François JOLLY) ; MME Isabelle LOPES (Pouvoir donné à Mme Evelyne RIOU) ; M. Jean-Baptiste MARQUET (Pouvoir donné à MME Corinne CARDONA), M. Pierre BOURGEON (Pouvoir donné à Mme Stella BOUDOYAN).

Membres absents : Néant.

Secrétaire de séance : Mme Evelyne RIOU

Ouverture de la séance à 21h30

Madame le Maire demande propose au Conseil Municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour relatif au bail commercial avec l'Épicerie des Cabornes. La commune doit renoncer à une recette et c'est sur cette renonciation que le Conseil Municipal doit se prononcer.

Madame le Maire soumet l'ajout de ce point à l'ordre du jour au vote de l'assemblée délibérante :
Pour : 15

Partie délibérative

2025-006- Contribution définitive au SIGERLy pour l'année 2025

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la contribution communale au SIGERLy (Syndicat Intercommunal de Gestion des Énergies de la Région Lyonnaise) d'un montant global communiqué de 131 103.32 € pour l'année 2025.

Il est proposé au Conseil Municipal de budgétiser partiellement cette somme cette année, à hauteur de 23 330.44€, le solde de 107 772.88 € étant fiscalisé. Cette somme correspond à l'enfouissement des réseaux réalisé à la Rivière. Pour rappel, le Conseil Municipal a décidé de réaliser un

enfouissement des réseaux par mandat.

Madame le Maire explique que le trésor public a fait des calculs sur les revenus moyens et les présente tout en précisant que ce calcul n'est pas totalement exhaustif **Madame le Maire** explique que le trésor public a fait des calculs sur les revenus moyens et les présente tout en précisant que ce calcul n'est pas totalement exhaustif en raison de la neutralisation de la revalorisation des bases annuelle ou d'autre changement) ainsi que d'éventuels deltas de cotisation syndicale :

Base	Cotisation totale	Cotisation syndicale (4,92%)	Cotisation syndicale (6,13%)	Delta
2154	813 €	106 €	132 €	26 €
3004	1135 €	148 €	184 €	36 €
5518	2080 €	271 €	338 €	67 €

Monsieur Fuger trouve cela très injuste car les locataires ne payeront plus rien sur l'éclairage public alors que les propriétaires continueront de payer avec leur taxe foncière. Il votera contre pour cette raison.

Monsieur Vial dit que ce seront les revenus les plus élevés qui payeront plus.

Pour : 12

Abstention : 2

Contre : 1

2025-007 - Aide financière à deux familles en difficulté

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que deux familles de la commune de Poleymieux-au-Mont-d'Or rencontrent actuellement des difficultés financières.

La première famille a deux enfants inscrits tous les jours au temps méridien, qui comprend le repas et le temps périscolaire, pour un montant de 4,78€ par jour et par enfant. Les deux enfants sont également inscrits certains jours des vacances scolaires au centre de loisirs pour un montant de 15,83€ par jour et par enfant.

La deuxième famille a trois enfants inscrits le mardi et le vendredi au temps méridien (repas et temps périscolaire) pour un montant de 4,18€ par jour et par enfant.

Ces services sont assurés et facturés par l'association La Graine au Vent et les deux familles ne parviennent pas à honorer le règlement de leurs factures.

Madame le Maire propose d'apporter un soutien à ces familles en prenant en charge le règlement de leurs factures jusqu'à la fin de l'année scolaire 2024/2025.

L'aide de la commune serait directement versée à l'association gestionnaire du service sur présentation des factures relatives à chaque famille.

Madame Lousteau explique qu'au CCAS où elle travaille, ne sont prises en compte que les ressources. Les facilités de la famille pour se faire aider ne sont pas prises en compte. Par contre, les salaires ne suffisent pas à se positionner, il faut demander l'attestation de la CAF, car il peut y avoir d'autres sources de revenus.

Madame le Maire précise qu'elle a eu accès aux fiches de paye des deux familles. Madame le Maire demande à Madame Lousteau s'il serait possible de fournir à la commune un dossier vierge pour ce genre de demandes.

Monsieur Vial demande que la commune mette en place des critères pour statuer sur les demandes d'aides qui pourraient arriver ultérieurement.

Pour : 14

Abstention : 1

2025-007 – Renonciation à recettes

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la situation économique de l'Épicerie des Cabornes est extrêmement compliquée. Elle souhaiterait donc que la commune soutienne son commerce de proximité, essentiel à la vie du village.

Madame le Maire précise avoir pris attache auprès de nombreux acteurs du monde économique du Val de Saône pour qu'une aide professionnelle soit apportée aux commerçants.

Madame le Maire propose une réduction de 50% du loyer hors charges pour la période du 1er janvier au 30 juin 2025, soit 400€ par mois. Les locataires ayant déjà été prélevés à hauteur de 800€ de loyer hors charges sur les mois de janvier, février et mars 2025, soit 2 400€, les appels de loyer pour les mois d'avril, mai et juin 2025 ne seront pas comptabilisés.

Accepté à l'unanimité des membres présents ou représentés

Fin de la séance à 21h45

Approuvé lors de la séance du Conseil Municipal du 9 avril 2025

Le secrétaire de séance,



Le Maire, Corinne CARDONA



C. CARDONA

